



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 février 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 27 février 2012

SEANCE DU 20 FEVRIER 2012

Délibération n° D20110662

AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC AVEC L'ENTREPRISE HELLUCHA

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 24 février 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Chantal BARRE - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : - M. Jean-Louis SIMON

Excusés ayant donné pouvoir :

- Nicole GRAVAT donne pouvoir à Virginie LEONARD
- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Alain PIVETEAU
- Patrick DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Jean-Pierre GAILLARD donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Julie BIRET donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

Excusés :

Conseillers :

- Mme Elsie COLAS

**DIRECTION DE LA
REGLEMENTATION ET DE LA
SECURITE**

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC AVEC L'ENTREPRISE HELLUCHA**

Monsieur Christophe POIRIER Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Il est nécessaire de prendre un avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'entreprise HELLUCHA, filiale du groupe CGR pour modifier l'article 6 de cette convention.

En effet, une erreur matérielle s'est glissée rendant inapplicable la redevance annuelle (index juillet BT 01) source INSEE.

Je vous propose, de modifier l'article 6 de la convention en appliquant une formule de calcul qui définit l'indexation annuelle de la redevance d'occupation du domaine public (indice juillet BT01 publié par l'INSEE) :

$$\frac{BT01N - BT01N-1}{BT01 N- 1} = \text{indice} * 100$$

$$\frac{\text{Base x indice}}{100} = \text{actualisation annuelle}$$

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public avec l'entreprise HELLUCHA ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Christophe POIRIER